



GERARD RAMEIX
MEDIATEUR DU CREDIT AUX ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 12 janvier 2012

Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises au 31 décembre 2011

> Synthèse d'activité

	Année 2011	Depuis novembre 2008
Dossiers déposés en médiation	4 535	33 372
Dossiers acceptés	3 554	27 248
Médiations réussies		
<i>Taux de réussite</i>	59%	62%
<i>Nombre d'entreprises confortées</i>	1 885	15 071
<i>Encours débloqués (K€)</i>	410 473	3 691 472
<i>Emplois concernés</i>	28 748	258 871

> Tendances constatées

- En 2011, le flux de dossiers déposés a été divisé par deux par rapport à 2010, soit 4 535 dossiers en 2011 contre 8 346 dossiers en 2010.
- Toutefois, depuis l'automne 2011, les flux mensuels de dépôts marquent une certaine reprise à environ 400 dossiers par mois.
- Cette évolution très modérée du nombre de dossiers au second semestre, malgré le ralentissement de l'économie, s'explique par :
 - Une part croissante et non quantifiable de traitement des dossiers par les tiers de confiance de la Médiation, représentants bénévoles des organisations socioprofessionnelles ;
 - Un meilleur traitement des demandes de crédit en interne par les banques ;
 - Une distribution des encours de crédits aux PME qui reste relativement soutenue. Ainsi, en novembre 2011, les encours de crédits mobilisés aux PME progressent de 5% en glissement annuel.
- **Un soutien toujours efficace pour des entreprises éprouvées par la crise :**

- Le taux de médiation réussie s'établit en 2011 à 59%, soit à un niveau inférieur de trois points à sa moyenne de long terme qui se situe à 62 %.
- En parallèle, le taux d'éligibilité, c'est-à-dire d'acceptation des dossiers, connaît la même évolution. En 2011, 78% des dossiers ont été acceptés en Médiation contre 82% en tendance de long terme.
- Les entreprises qui sollicitent l'appui de la Médiation sont très souvent affaiblies financièrement par la crise. Ces deux facteurs reflètent la complexité croissante des dossiers déposés puis traités en Médiation.
- Au total en 2011, la Médiation a conforté 1 885 entreprises dans leurs activités, correspondant à 410 millions d'euros d'encours débloqués et représentant 28 758 emplois préservés .

▪ **Typologie des entreprises :**

- En 2011, 96% des dossiers acceptés concernent toujours les entreprises de moins de 50 salariés.
- Les besoins de financement sont stables puisque 59 % des dossiers en 2011 (60% en 2010) ont des besoins inférieurs à 50 000 euros.
- Au plan sectoriel, les dossiers acceptés en médiation concernent respectivement les secteurs des services (38%), dont principalement les secteurs de l'hébergement-restauration et des transports, du commerce (27%), du BTP (18%) et de l'Industrie (14%).

Évolution comparée du flux mensuel des dossiers acceptés en médiation et du taux de médiation réussie (de janvier 2009 à décembre 2011)

